

REVUE DE PRESSE

service communication



Paris-Normandie

Publié le 30/01/25

AGENDA

DEMAIN

Le Petit-Quevilly

Soirée jeux de société

Venez profiter de l'ouverture exceptionnelle de la médiathèque pour cette soirée jeux. Une séance en soirée autour d'une table de jeux de société animée par un bibliothécaire où convivial. Pour ados et adultes. De 18 h à 20 h à la médiathèque François-Truffaut. Gratuit sur réservation : 02 35 72 58 00.

À VENIR

Le Petit-Quevilly

Foire à tout intérieure

Foire à tout intérieure le week-end du 15 et 16 février de 9 h à 17 h 30 salle des fêtes « L'Astrolabe ». Inscriptions exposants : les 1^{er} et 02 février de 10 h à 14 h à l'association d'assistantes maternelles « Les Fripouilles », 3 rue Pasteur - 76140 Le Petit Quevilly. Tarifs, infos : 06 16 79 09 04. Restauration rapide. Parking. Entrée gratuite pour les visiteurs.

Six jeunes talents

Six projets ont été primés à l'occasion de la 16^e édition de Créactifs. Le concours, organisé par la Métropole, récompense et accompagne les jeunes de 18 à 30 ans, résidant sur le territoire, et porteurs d'un projet écocitoyen.



Romdhane Hannachi

(20 ans • Petit-Quevilly)

Le projet « *Création d'une marque de maroquinerie engagée* » se consacre à la conception d'articles de maroquinerie et de sellerie. Il vise à allier savoir-faire artisanal et durabilité, en valorisant le recyclage de cuirs nobles et l'utilisation de matières naturelles.

2 500 € de la Métropole.

SPECTACLE

En vert et contre tous

La tranquillité du bois de la Fermette se trouve bouleversée lorsque la mairie annonce vouloir y implanter un parc photovoltaïque, promesse d'un nouvel essor économique. Une initiative qui soulève des questions sur le sort réservé aux derniers refuges de la vie sauvage. Déjà largement exploités, dégradés par une activité humaine, les espaces naturels sont-ils condamnés à une disparition inéluctable ? Le spectacle *Nous étions la forêt* est une fresque musicale à mi-chemin entre le documentaire et la fiction.

**Petit-Quevilly, Théâtre de la Foudre,
jeudi 27 et vendredi 28 février à 20h.**



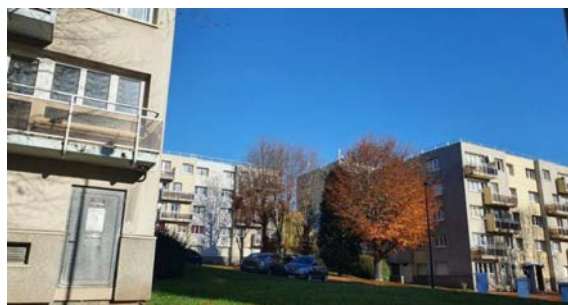
cdn-normandierouen.fr



Paris-Normandie

Recensement et enquête familles : certaines questions passent mal

Romain Huynh - Publié le 30/01/2025



Cette année, certains habitants de Port-Jérôme-sur-Seine doivent renseigner, en plus du recensement habituel, l'enquête familles. Photo archives

En 2025, le recensement de la population se double d'une enquête destinée à mieux connaître les familles du territoire. Certaines questions sont jugées intrusives, jusque dans les services municipaux. Exemple à Port-Jérôme-sur-Seine.

Comme chaque année, Port-Jérôme-sur-Seine procède au recensement de 8 % de ses habitations. Une opération de routine, qui se déroule depuis le 16 janvier et jusqu'au 25 février. Cette année pourtant, une « nouveauté » accompagne le recensement : l'enquête familles, qui s'adresse à tous les foyers comptant une femme de plus de dix-huit ans.

« Je travaille ici depuis 35 ans, c'est la première fois que je vois cette enquête », affirme Valérie Mutel, responsable du service accueil, état civil et élections à la mairie de Port-Jérôme-sur-Seine. Devant elle, la double-page verte de l'Insee, sobrement intitulée « Enquête familles 2025 », porte la mention « Questionnaire destiné aux femmes ». Et c'est peu dire que son contenu ne laisse pas indifférent.

« Parfois je suis gêné de poser certaines questions », reconnaît Jean-Marc Roux, agent recenseur. L'homme ne semble pourtant pas facilement impressionnable. Ce retraité, qui a passé trente et un ans dans l'armée de terre, en est à sa deuxième campagne de recensement. La première fois, c'était chez lui, à Petiville. Par goût du contact humain, et pour mieux connaître sa commune. Alors, quand la mairie de Port-Jérôme est venue le chercher, il a signé. Mais il reconnaît une certaine réserve face à cette enquête familles qu'il trouve quelque peu intrusive. « On rentre dans l'intimité, on va presque chercher l'historique sentimental des gens ».

« Les Français sont de plus en plus méfiants vis-à-vis de l'administration »

De fait, le document contient des questions sur le conjoint actuel de la personne recensée, l'année à laquelle elle a formé son premier couple, la fréquence à laquelle elle voit ses éventuels petits-enfants... des questions précises qui, effectivement, touchent aux sujets intimes que sont la vie de couple et les relations familiales. Ce qui ne facilite pas, tant s'en faut, le travail de l'agent recenseur.

« Déjà, pour le recensement classique, les gens ont peur d'être fliqués, affirme Valérie Mutel. Alors, quand on en arrive à ce type de questions... les gens trouvent que c'est très intrusifs ». Avant d'ajouter : « Ce qu'on constate, tous les ans, c'est que les Français sont de plus en plus méfiants vis-à-vis de l'administration. Ils ont peur que ce genre d'enquête ne leur fasse perdre des prestations sociales ».

Rompre la solitude

Le retraité se heurte donc aux inquiétudes des personnes recensées. « On ne m'a encore jamais claqué la porte au nez, tempère-t-il. J'essaie de dédramatiser, j'explique qu'il n'y a pas de lien avec la CAF, par exemple, mais c'est vrai que les gens hésitent ».

Son travail se fait en trois temps. Avant le début du recensement, Jean-Marc a commencé par faire un premier repérage, pour s'assurer que les quelque 180 logements qui lui étaient attribués étaient bien habités. Puis, le 16 janvier, il a déposé dans chaque boîte aux lettres les codes nécessaires à la démarche en ligne. Accompagnés d'un numéro de téléphone pour les administrés qui sont dans l'incapacité de le faire, seul, sur internet. Alors Jean-Marc les rappelle, et retourne à leur domicile pour renseigner avec eux le document papier ou les assister dans la démarche en ligne.

« Le recensement est une démarche obligatoire, rappelle Valérie Mutel. Si, malgré nos relances, des personnes refusent d'être recensées, l'Insee peut verbaliser. De notre côté, nous essayons de faciliter les choses au maximum. Par exemple, nous sommes en lien avec les mairies des communes déléguées, pour que chacun puisse se rendre dans sa mairie pour plus de renseignements ». Et pour rassurer les personnes qui craindraient les faux agents recenseurs, la Ville a pris les devants : « Nous avons donné l'identité de nos deux agents aux services de police et de gendarmerie. Ainsi, les personnes peuvent vérifier si elles en éprouvent le besoin ».

Malgré les difficultés, s'il est de nouveau sollicité pour le recensement 2026, Jean-Marc répondra présent. Pour être actif, mieux connaître la ville, et être utile. « Pendant cette période, on fait du lien, notamment avec les personnes isolées. Les dames seules me racontent un peu leur vie, ça les aide à rompre la solitude ».

ZOOM

La qualité de l'air en

Les taux de dioxyde d'azote dans la Métropole Rouen Normandie ont été divisés par deux en quelques années.

En 2018/2019, Rouen et son agglomération constituaient avec Paris et Lyon le trio des métropoles françaises présentant les taux les plus élevés de dioxyde d'azote (NO₂), composé chimique polluant produit notamment par la circulation des véhicules à motorisation thermique. Six ans plus tard, la Métropole Rouen Normandie a nettement amélioré la situation.

Les taux moyens sont passés de 50 µg/m³ à environ 25 µg/m³, sur les sites à proximité du trafic routier.

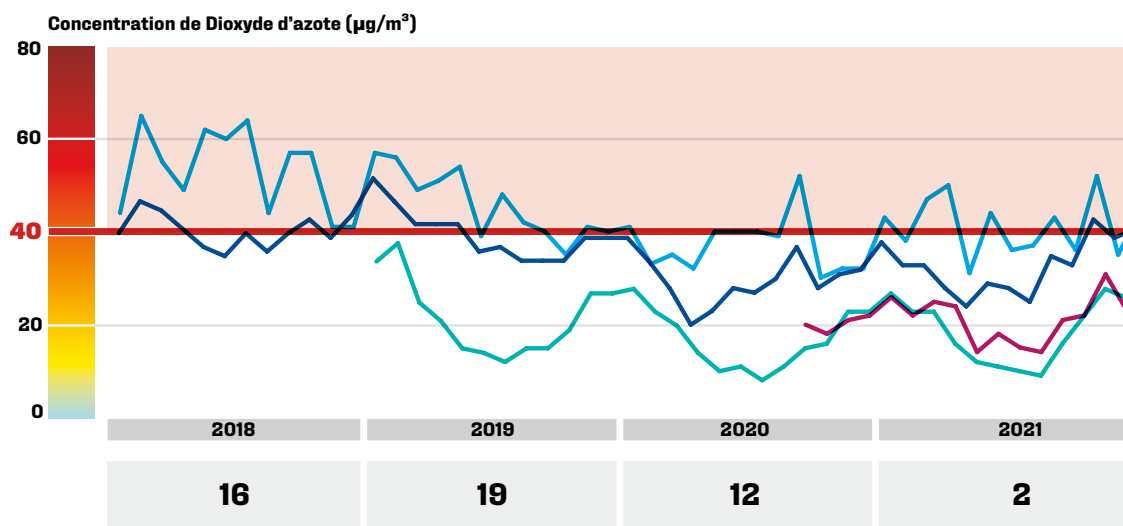
Beaucoup de facteurs expliquent cette tendance : l'évolution des véhicules, des comportements, les conditions météorologiques, les politiques publiques ambitieuses pour développer la pratique du vélo, l'utilisation des transports en commun, le covoiturage...

Dès le 14 décembre 2020, la Métropole s'est engagée dans le déploiement d'une ZFE sur son territoire.

L'objectif était d'améliorer la qualité de l'air et de la santé de tous les habitants. Le dispositif est en place en septembre 2022 et produit ses premiers effets en 2023. Une nouvelle étape vient



Les chiffres de la qualité de l'air



nette amélioration



d'être franchie avec des résultats plus qu'encourageants.

En passant sous le seuil des $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de NO_2 en moyenne annuelle au cours des dernières années, notre territoire n'a pas été contraint par la loi d'interdire la circulation des véhicules Crit'Air 3 dans la ZFE-m (Zone à faibles émissions mobilité). Mesure que Paris et Lyon ont dû mettre en place au 1^{er} janvier 2025 en raison de dépassement régulier des normes en qualité de l'air.

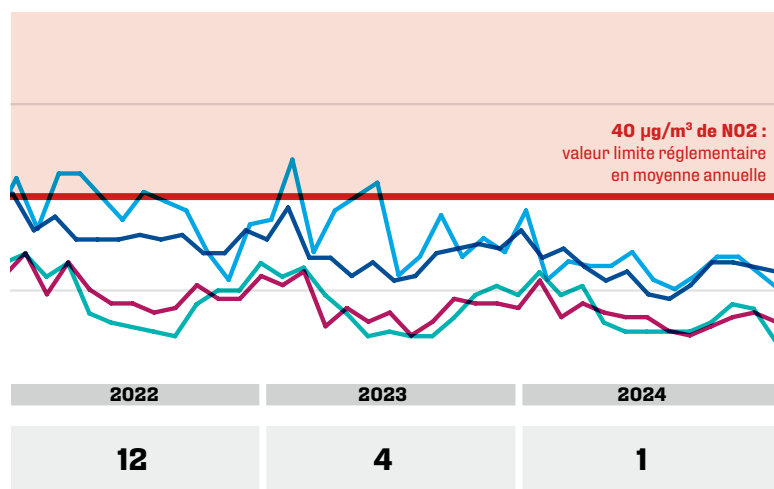
Un quart des véhicules immatriculés dans la Métropole sont classés Crit'Air 3.

La Métropole accompagne financièrement les ménages propriétaires de véhicules classés

Crit'Air 3, 4, 5 et non classés à modifier (rétrofit) ou changer leur véhicule. Plus de 10 M€ ont déjà été versés à plus de 3 000 habitants de la Métropole depuis l'automne 2022, date de la mise en place de la ZFE-m.

Le pass ZFE-m

Depuis le 1^{er} juillet 2024, un Pass de 24 h (une journée), disponible 24 jours maximum par année civile, permet de circuler et de stationner dans la ZFE-m quel que soit le certificat de qualité de l'air du véhicule utilisé. La demande et l'usage de ce Pass sont ouverts à tous et gratuits.



Points de contrôle de la qualité de l'air

- Station Sud III
Petit-Quevilly *
- Station Quai de Paris
Rouen *
- Station RD 18 E
Saint-Étienne-du-Rouvray *
- Station Palais de Justice
Rouen **

* Site de trafic routier
** Site urbain

Procédures d'alerte, par année, liées à la qualité de l'air (poussières - ozone)

Paris-Normandie

En Seine-Maritime, la police nationale recrute 150 policiers adjoints, âgés de 18 à 30 ans

Un recrutement exceptionnel de 150 policiers adjoints est organisé en 2025 via un concours. Tom, 24 ans, policier adjoint depuis trois ans à Rouen, raconte pourquoi il a choisi cette voie.



Tom, 24 ans, est policier adjoint depuis trois ans à Rouen - PN

Par Sophie Bogatay

Publié: 30 Janvier 2025 à 06h21

Pour renforcer les effectifs en Seine-Maritime, la police nationale lance en ce début 2025 un [recrutement exceptionnel de 150 policiers adjoints](#), autrefois appelés adjoints de sécurité.

« Nous anticipons les futurs départs de ces policiers adjoints embauchés en CDD de trois ans renouvelable une fois, indique la direction interdépartementale de la police nationale de Seine-Maritime en précisant que le gros des nouvelles recrues seront à [Rouen](#). Être policier adjoint, c'est la voie royale pour tenter le concours de gardien de la paix en interne. La moitié vient de cette filière. »

Un travail d'équipe

C'est la voie choisie par Tom, 24 ans, policier adjoint depuis trois ans à Rouen. « Protéger les biens et les personnes, être en contact avec les gens, c'est une vocation que j'ai depuis ma petite enfance. Pourtant je n'avais aucun lien amical ou familial dans la police. J'ai commencé par un CAP puis un bac pro métiers de la sécurité à la Providence à Rouen avant de franchir le pas. »

Son rôle ? « On travaille en équipe, je suis là pour aider le gardien de la paix dans ses missions. Je suis sur le terrain comme eux, en tenue et armé, je peux verbaliser, contrôler mais je n'assure pas l'aspect judiciaire. Je peux aussi assurer l'accueil au commissariat, orienter le public, répondre au téléphone, gérer les gardes à vue. »

Affecté à l'unité de police secours, Tom aime se sentir utile : « Le 17, c'est les appels d'urgence, ça veut dire que quelqu'un a besoin de nous. » Un métier qui fait grandir plus vite et forge une personnalité. « Cela exige de la ponctualité, de la patience, un sens de l'organisation, de la rigueur et il faut aimer les gens », poursuit Tom.

Devenir policier adjoint, c'est mettre un premier pied dans cette institution, enrichir son expérience, acquérir de l'autonomie (avec un salaire de 1500 euros/mois) et « *vivre une aventure humaine* », souligne Tom. Arrivé au bout des trois ans de son premier CDD, le jeune Rouennais va tenter le concours de gardien de la paix. Sinon, il compte prolonger le contrat pour trois ans.

Comment s'inscrire au concours

Les inscriptions au concours de policier adjoint en Seine-Maritime sont possibles jusqu'au 16 mars 2025 sur le [site de la police nationale](#). Les épreuves écrites (tests psychotechniques et description d'une photo de la vie courante) et sportives sont prévues du 22 au 25 avril 2025. Les épreuves orales d'admission suivront du 2 au 6 juin 2025.

Les conditions pour postuler au concours ? Être âgé de 18 à moins de 30 ans, avoir la nationalité française, un casier judiciaire vierge, une bonne condition physique. Aucun diplôme n'est requis.

Après une formation rémunérée de 18 semaines (seize semaines en école, durant lesquelles le jeune est logé, et un stage de terrain de deux semaines), le policier adjoint intégrera et exercera ses fonctions dans l'un des commissariats du département de la Seine-Maritime.

Les dépôts sauvages de déchets se multiplient dans la forêt de Petit-Couronne : « Personne n'est épargné »

Suite au signalements de plusieurs dépôts sauvages de déchets dans la forêt de Petit-Couronne, la municipalité fait le point et compte accentuer sa lutte. Explications.



Actes isolés ou véritable phénomène ? Ces derniers jours, plusieurs dépôts sauvages de déchets ont été constatés dans la forêt de Petit-Couronne. La municipalité fait le point. (©Photos Dominique Lemoigne-Tellier)

Par [Yann Rivallan](#) Publié le 28 janv. 2025 à 19h12

Véritable phénomène ou acte isolé ? Ces dernières semaines, plusieurs promeneurs ont signalé **des dépôts sauvages** dans la forêt de la Londe-Rouvray, à [Petit-Couronne \(Seine-Maritime\)](#). Planches, ferraille, mobilier cassé ou encore carcasse de voiture brûlée... Dominique, comme d'autres promeneurs, a pu constater de ses propres yeux ces incivilités.

Des dépôts sauvages dans la forêt

Outrée par ces actes, elle a publié quelques images sur la page Facebook « Tu sais que tu viens de Petit-Couronne quand... » après une de ses balades. La municipalité a également été avertie de ces dépôts.

C'est vraiment horrible et dangereux pour les marcheurs.

Dominique Promeneuse à Petit-Couronne

Il y a quelques jours, Dominique nous a aussi fait remonter **la découverte d'une carcasse de voiture brûlée** dans la forêt, non loin des dépôts constatés quelques semaines plus tôt.

Recrudescence de « déchets verts »

Alors, y a-t-il un problème récurrent de dépôts sauvages à Petit-Couronne ? « **C'est un phénomène qui se retrouve hélas partout** », constate Agnès Scot, adjointe au maire de Petit-Couronne en charge du cadre de vie et du développement durable.

Selon l'élue, dès l'instant où il existe des zones boisées (ou non) à l'abri des regards indiscrets, certaines personnes mal intentionnées peuvent être tentées de déposer des déchets

Le profil de ces personnes peut varier. Mais le plus souvent, ce sont « **des déchets de travaux** », remarque Agnès Scot. Ce qui laisse entendre que des artisans peu scrupuleux ou des entreprises du bâtiment peuvent être derrière ce genre de manœuvre pour « éviter de payer le dépôt en déchetterie ».

Selon l'adjointe, il y a aussi **une recrudescence de « déchets verts »**. Notamment des personnes qui viennent déposer « les déchets de leur tonte en forêt en se disant que ce n'est pas si grave. Sauf que ça augmente le risque d'incendie ou la prolifération d'espèces invasives en forêt ».

Plots en béton, clôtures, caméras...

Face à ces incivilités, la commune de Petit-Couronne ne reste pas les bras croisés. Depuis le début du mandat, « plusieurs zones ont été identifiées et **rendues inaccessibles [aux véhicules] avec des plots en béton ou des clôtures** », note l'édile. Mais même si elle a le sentiment que le nombre de dépôts « diminue », il en subsiste toujours.

On est parfois un peu dépassés par certaines zones bien identifiées où il est difficile de bloquer les accès.

Agnès Scot Adjointe au maire de Petit-Couronne

Dernièrement, la municipalité a entrepris des réflexions avec l'ONF, propriétaire d'une grande partie de la forêt de la Londe-Rouvray, pour **installer des caméras** dans les zones dans lesquelles les dépôts sont réguliers.

Et puis, la police municipale veille au grain pour tenter de piéger et surprendre les malfaiteurs. Les auteurs de dépôts sauvages s'exposent à une amende salée pouvant monter jusqu'à 75 000 euros d'amende, voire **une peine de prison** dans les cas les plus graves. Reste que face à ce phénomène, « personne n'est épargné », déplore Agnès Scot.

Paris-Normandie

L'épidémie de grippe s'intensifie encore



La grippe circule cet hiver à un niveau sans précédent depuis plusieurs années. Remi Wafflard

Publié le 30/01/2025

L'épidémie de grippe, déjà très marquée depuis plusieurs semaines en France, s'est encore accélérée ces derniers jours, a signalé mercredi l'agence de santé publique, soulignant que les enfants sont exceptionnellement touchés. La semaine achevée le 26 janvier a été marquée par une « forte intensification de l'épidémie dans l'Hexagone », a résumé Santé publique France dans un bilan hebdomadaire. La grippe circule cet hiver à un niveau sans précédent depuis plusieurs années, profitant en particulier de la circulation conjointe de plusieurs souches du virus.

De nombreux hôpitaux ont déclenché des plans blancs pour mieux réagir à l'afflux de patients, et les autorités sanitaires ont prolongé la campagne de vaccination antigrippale, jugeant insuffisante la couverture vaccinale. C'est dans ce contexte déjà lourd que l'agence de santé publique a annoncé mercredi que la situation s'aggravait encore et se montrait désormais préoccupante chez les enfants, une tranche d'âge qui risque normalement moins de complications que les plus âgés. Les derniers jours ont été marqués par une « activité exceptionnellement élevée chez les enfants », souligne Santé publique France. Chez les plus petits, surtout, les hospitalisations sont particulièrement fréquentes. Pour les plus de quatre ans, environ un dixième d'entre elles sont liées à la grippe, une proportion jamais vue ces dernières années.

Reste que l'épidémie s'accélère dans toutes les tranches d'âge et que ce sont bien les adultes qui enregistrent toujours une mortalité particulièrement élevée. Ces décès touchent très majoritairement les plus de 65 ans. Or, élément préoccupant, le vaccin anti-grippe semble cette année peu efficace dans cette tranche d'âge.

Paris-Normandie

Pourquoi les seniors rechignent à se faire vacciner



Cet hiver, la couverture vaccinale contre la grippe ne dépassait pas 41% chez les personnes âgées d'au moins 65 ans à fin novembre.CDC/Unsplash

Publié le 30/01/2025

Elles jugent cette vaccination inutile, craignent des effets indésirables : les personnes âgées, que la grippe peut tuer, ne sont pas assez vaccinées en France, en particulier les moins diplômées, celles ayant les plus bas revenus et vivant en zone rurale, montre une enquête.

Très insuffisante » , bien en deçà de l'objectif de 75 % fixé par les autorités sanitaires, et « marquée par les inégalités sociales et territoriales de santé » : cette photographie de la couverture anti-grippe des 65/85 ans est analysée par Santé publique France au regard de la saison 2020/2021.

En métropole, 65,1 % de ces seniors étaient alors vaccinés. Outre-mer, beaucoup moins : 39,4 % à La Réunion, 38,1 % en Guyane, 37,2 % en Guadeloupe, 26,2 % en Martinique, note l'agence.

Parmi les non-vaccinés, 1,7 % des personnes ont déclaré spontanément avoir été « vaccinées » par de l'homéopathie, or, il n'existe pas de vaccin homéopathique.

La situation s'est encore dégradée les années suivantes. Cet hiver, la couverture vaccinale contre la grippe ne dépassait pas 41 % chez les personnes âgées d'au moins 65 ans à fin novembre, plus d'un mois après le début de la campagne de vaccination couplée grippe-Covid.

En ce mois de janvier, où sévit une sévère épidémie de grippe, parmi les personnes hospitalisées en réanimation dans toute la France, huit sur dix ne sont pas vaccinées.

En France comme ailleurs en Europe, les taux de vaccination contre la grippe se sont améliorés l'hiver suivant l'apparition du Covid-19, avant de baisser à nouveau ; en France, il est même en deçà de celui d'avant-pandémie.

Interrogés sur leurs raisons de ne pas se vacciner, les seniors concernés en métropole ont le plus souvent déclaré juger ce vaccin inutile (41,6 %), sans intérêt (9,6 %) ou redouter ses effets indésirables (13,5 %), selon l'étude. Seuls 5,9 % s'y sont dits opposés.

Moins bien qu'aux États-Unis

Comme pour d'autres vaccinations, l'étude montre d'importantes variations révélatrices d'inégalités sociales : les personnes ayant fait des études (au moins bac+5) sont plus vaccinées (71,5 %) que celles de niveau bac ou inférieur (64,3 %), tout comme celles plus aisées (71 %) comparé aux personnes aux revenus modestes (60,8 %).

Les personnes âgées vivant dans de grandes agglomérations (69,1 %), où « les risques d'exposition au virus sont plus importants du fait d'interactions sociales nombreuses » , se font davantage vacciner que celles de milieu rural (62 %).

Les seniors les plus âgés sont plus enclins à se faire vacciner (73,2 % des 80-85 ans contre 55,4 % des 65-69 ans), ceux ayant une maladie chronique (71,1 %) qui les expose à une grippe sévère davantage que ceux qui n'en ont pas (57,8 %).

Enfin, ceux vivant en couple (68,3 %) sont plus vaccinés que ceux vivant seuls (59,7 %), probablement « en raison d'une position altruiste » afin d'éviter de transmettre la grippe au conjoint, et les hommes (67,9 %) davantage que les femmes (62,8 %). Par rapport au reste de l'Europe, la couverture vaccinale des seniors français était comparable, en 2020/21, à celles de l'Italie (65,3 %), l'Espagne (68 %), la Norvège (65,5 %) ou les Pays-Bas (61,4 %). Mais le Portugal (70 %), l'Irlande (70,5 %), la Grande-Bretagne (81 %) ou les États-Unis (69,8 %) faisaient mieux.

Pour l'Académie de médecine, la vaccination des seniors doit devenir un « objectif prioritaire de santé publique » , car elle augmente « la durée de vie active et autonome » , et évite formes graves et complications des maladies.

Les personnes ayant fait des études (au moins bac+5) sont plus vaccinées que celles de niveau bac ou inférieur

Le Monde

Ce que coûte la pollution de l'air en France : un double « fardeau » sanitaire et économique

Dans une étude inédite, Santé publique France estime que l'exposition aux particules fines et au dioxyde d'azote génère chaque année des dizaines de milliers de cas de maladies, pour un coût de plus de 16 milliards d'euros.

Par [Stéphane Mandard](#) - Publié hier à 11h00, modifié hier à 11h44

Asthme, accident vasculaire cérébral (AVC), cancer du poumon, diabète... dans une vaste étude publiée mercredi 29 janvier, Santé publique France (SPF) évalue pour la première fois les impacts sanitaires et économiques de la pollution de l'air en France. Au-delà des conséquences sur la mortalité, évaluée, en 2021, par SPF, à 40 000 décès par an, les résultats mettent en évidence un « *fardeau important* » de morbidité (plusieurs dizaines de milliers de nouveaux cas de maladies chaque année) et de coûts économiques, estimés à plus de 16 milliards d'euros par an. L'étude montre aussi qu'une réduction drastique de la pollution de l'air aux niveaux recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) permettrait d'éviter un grand nombre de cas.

Nombre de cas évitables chaque année, en France, et économies associées pour une diminution...

... des concentrations en **particules fines**
selon la valeur guide de l'OMS

Asthme
chez les enfants (0-17 ans)

29 700
cas évitables
soit 14,7 %
3,2 milliards d'euros



Hypertension artérielle
(18 ans et plus)

54 600 soit 8,1 %
503 millions d'euros



Bronchopneumopathie chronique obstructive
(40 ans et plus)

16 400
soit 8,5 %
3,3 milliards d'euros



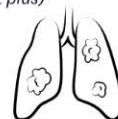
Infarctus aigu du myocarde
(30 ans et plus)

6 000 soit 6,3 %
329 millions d'euros



Cancer du poumon (35 ans et plus)

3 000
soit 7,7 %
318 millions d'euros



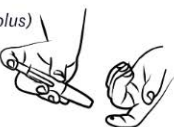
Accident vasculaire cérébral
(35 ans et plus)

7 400 soit 7,6 %
925 millions d'euros



Diabète de type 2 (45 ans et plus)

10 700 soit 5,1 %
1,02 milliard d'euros



... des concentrations en **dioxyde d'azote**
selon la valeur guide de l'OMS

Asthme chez les enfants (0-17 ans)

11 100 cas évitables,
soit 8 % des cas
1,2 milliard d'euros



chez les adultes (18-39 ans)

5 600 soit 8,4 %
446 millions d'euros

Pneumopathies et autres infections aiguës des voies respiratoires inférieures
(0-12 ans)

3 200 soit 7,6 %
1,4 million d'euros



Source : Santé publique France, 2024.
Données pour la période 2016-2019.
Infographie Le Monde

Pour mener à bien cette évaluation quantitative, qui concerne la période 2016-2019 (avant l'épidémie de Covid-19), l'autorité sanitaire s'est concentrée sur huit maladies chroniques ayant un lien scientifiquement démontré avec les deux polluants de l'air les plus étudiés (les particules fines et le dioxyde d'azote). Il s'agit de maladies respiratoires (cancer du poumon,

bronchopneumopathie chronique obstructive, asthme de l'enfant et de l'adulte et pneumopathie et autres infections aiguës des voies respiratoires, grippe exclue), mais aussi cardio-vasculaires (AVC, infarctus du myocarde, hypertension artérielle) et métaboliques (diabète de type 2).

L'étude montre que l'exposition à long terme à la pollution de l'air ambiant a un « *impact conséquent* » sur l'apparition de nouveaux cas. Ainsi, chez les enfants, entre 12 % et 20 % des nouveaux cas de maladie respiratoire (soit entre 7 000 et presque 40 000 cas par an, selon la maladie et le polluant étudié) sont attribuables à la pollution de l'air. Chez les adultes, l'estimation oscille entre 7 % et 13 % des nouveaux cas de maladies respiratoire, cardio-vasculaire ou métabolique, soit entre 4 000 et presque 78 000 cas par an, selon la pathologie prise en compte et le type de pollution.

Zones urbaines

Parce qu'elles pénètrent profondément dans l'organisme, les particules fines (PM 2,5, inférieures à 2,5 micromètres), émises par le chauffage, le trafic routier, l'agriculture ou les activités industrielles, ont les effets les plus délétères. Ainsi, l'exposition aux PM 2,5 est à l'origine de près de 40 000 nouveaux cas d'asthme, chaque année, chez les enfants. Chez les adultes, si on s'intéresse aux pathologies respiratoires, les particules fines représentent plus de 22 000 nouveaux cas (11 %) de bronchopneumopathie chronique obstructive à partir de 40 ans et plus de 4 100 nouveaux cancers du poumon (10 %) à partir de 35 ans. Les incidences sont encore plus fortes au niveau cardio-vasculaire, avec 78 000 cas supplémentaires d'hypertension artérielle (11 %) chez les 18 ans et plus, plus de 10 000 nouveaux cas d'AVC (plus de 10 %) à partir de 35 ans et plus de 8 100 nouveaux cas d'AVC (8,5 %) chez les plus de 35 ans. Enfin, plus de 14 400 nouveaux cas de diabète de type 2 (7 %) sont attribuables, chaque année, à l'exposition aux particules fines.

Les conséquences sanitaires de l'exposition au dioxyde d'azote (NO₂), gaz toxique émis principalement par le trafic routier, sont surtout observées dans les zones urbaines, plus densément peuplées. Dans les agglomérations, le NO₂ est ainsi à l'origine de plus de 21 000 nouveaux cas d'asthme (plus de 15 %) chez les enfants (0-17 ans) et de plus de 6 000 cas de pneumopathie et d'infection aiguë des voies respiratoires (plus de 14 %) chez les moins de 13 ans. Chez les adultes, il représente plus de 10 000 cas d'asthme (près de 16 %) pour les moins de 40 ans.

Déjà très lourd, le fardeau sanitaire de la pollution de l'air est sans doute sous-estimé : l'étude ne prend pas en compte les effets à court terme, en particulier ceux des pics de pollution, ni l'ensemble des pathologies associées à l'exposition aux particules fines, notamment neurologiques comme la démence ou les troubles du spectre autistique, en raison de l'insuffisance de données sanitaires disponibles.

« Poids économique majeur »

Ce fardeau sanitaire représente un « *poids économique majeur* ». Là aussi, ce sont les particules fines qui ont le coût le plus élevé. Il est estimé à 12,9 milliards d'euros par an, soit près de 200 euros par an et par habitant pour les huit maladies étudiées. Le coût associé au dioxyde d'azote est évalué à 3,8 milliards d'euros (56 euros par an et par habitant). La

facture dépasse 7 milliards d'euros pour le seul asthme chez les enfants (4,27 milliards d'euros associés aux PM_{2,5} et 2,82 milliards au NO₂).

Le volet économique de l'étude a été développé en partenariat avec l'Aix-Marseille School of Economics (Aix-Marseille Université/CNRS). Pour chaque maladie, il prend en compte trois composantes (sanitaire, productive et immatérielle). La composante sanitaire comprend les dépenses de santé (consultations, médicaments, hospitalisations) supportées par le système de soin et par le patient. La composante « perte de production » correspond aux ressources perdues par le patient, par son employeur ou par la Sécurité sociale en raison de la maladie (salaire, retraite anticipée, arrêts de travail...). La composante immatérielle, enfin, mesure les pertes de bien-être (anxiété, douleur, perte de qualité de vie...).

Ces coûts exorbitants pourraient être sérieusement allégés si les concentrations atmosphériques en particules fines et dioxyde d'azote étaient abaissées aux niveaux recommandés par l'OMS (5 microgrammes par mètre cube [$\mu\text{g}/\text{m}^3$] en moyenne annuelle pour les PM_{2,5} et 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour le NO₂). Pour le seul asthme infantile imputable aux particules fines, par exemple, le respect des lignes directrices de l'institution onusienne permettrait d'économiser plus de 3 milliards d'euros par an, en évitant près de 30 000 nouveaux cas annuels. Au total, le respect de la valeur guide de l'OMS permettrait d'éviter 75 % des cas de maladies attribuables aux PM_{2,5} et près de 50 % de celles liées au dioxyde d'azote, soit d'économiser, chaque année, respectivement 9,6 milliards d'euros (148 euros par an et par habitant) et 1,7 milliard d'euros (25 euros par an et par habitant).

« Réveiller les consciences »

La France en est encore loin. Sur la période étudiée (2016-2019), la concentration moyenne annuelle en PM_{2,5} était de 9,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ avec des variations comprises entre 9,2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ dans les communes rurales peu denses et 11,6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ dans les agglomérations les plus denses. L'écart est encore plus important pour le NO₂, avec des concentrations qui frôlent 23 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ dans les grands centres urbains, contre 7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à la campagne.

L'étude suggère par ailleurs que les bénéfices attendus pour la santé seraient globalement plus importants dans les territoires plus défavorisés et urbanisés. Ces analyses exploratoires doivent cependant être interprétées avec précaution et complétées, précisent les auteurs.

« Les chiffres révélés par cette étude sont essentiels pour rendre visibles les multiples effets délétères de la pollution de l'air, qui est le premier facteur de risque environnemental pour la santé, commente Caroline Semaille, directrice générale de Santé publique France. Ils sont utiles pour réveiller les consciences à un moment où les pouvoirs publics doivent prendre des mesures parfois impopulaires, et qui demandent des sacrifices et des changements dans nos comportements collectifs et individuels pour préserver notre environnement. » A l'heure où les zones à faibles émissions sont remises en question, SPF rappelle que l'un des premiers leviers d'action reste la réduction du trafic routier, mais qu'il convient de s'attaquer à toutes les sources de pollution comme le chauffage au bois, les pratiques agricoles (en particulier les épandages) et les activités industrielles.

Méthodologie de l'étude

L'évaluation de l'impact de la pollution de l'air en termes de survenue de maladies chroniques repose sur une méthode appelée Evaluation quantitative d'impact sanitaire (EQIS). Celle-ci quantifie les cas de maladies ou de décès attribuables à la pollution en fonction des concentrations des polluants de l'air, de la population exposée à ces polluants et des fonctions concentrations-risques associées estimées à partir d'études épidémiologiques. En utilisant la quantification de ces liens directs entre l'exposition à des polluants, comme les particules fines ou le dioxyde d'azote, et des maladies chroniques telles que l'asthme, les maladies cardiovasculaires ou le diabète, elles permettent de calculer les risques associés à une augmentation donnée des niveaux de pollution. Par exemple, une augmentation de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ de particules fines en moyenne annuelle augmente de 16 % le risque de cancer du poumon.